

3<sup>E</sup> ÉDITION DU COLLOQUE CANADIEN  
EN **DROIT ET POLITIQUES PUBLIQUES**  
**AGROALIMENTAIRES**

Innovations en droit de l'agroalimentaire



Chaire de recherche

Droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

Les projets alimentaires locaux: sans règles, sans droit, sans effet?

Food Local Plan: No Rules, No Law, No Impact?

Luc Bodiguel,

Directeur de Recherche, HDR,

Centre National de la Recherche  
Scientifique (CNRS),

Laboratoire Droit et changement social  
UMR6297 CNRS / Univ. Nantes, France

Luc.bodiguel@univ-nantes.fr

Frugal research

Formes urbaines  
et gouvernance alimentaire



UNIVERSITÉ DE NANTES



Droit et changement  
social

# Les projets alimentaires locaux : sans règle, sans droit, sans effet?



1. Recherche: FRUGAL
2. Introduction
3. Sans droit? No Law?
4. Sans effet? No impact?
5. Conclusion

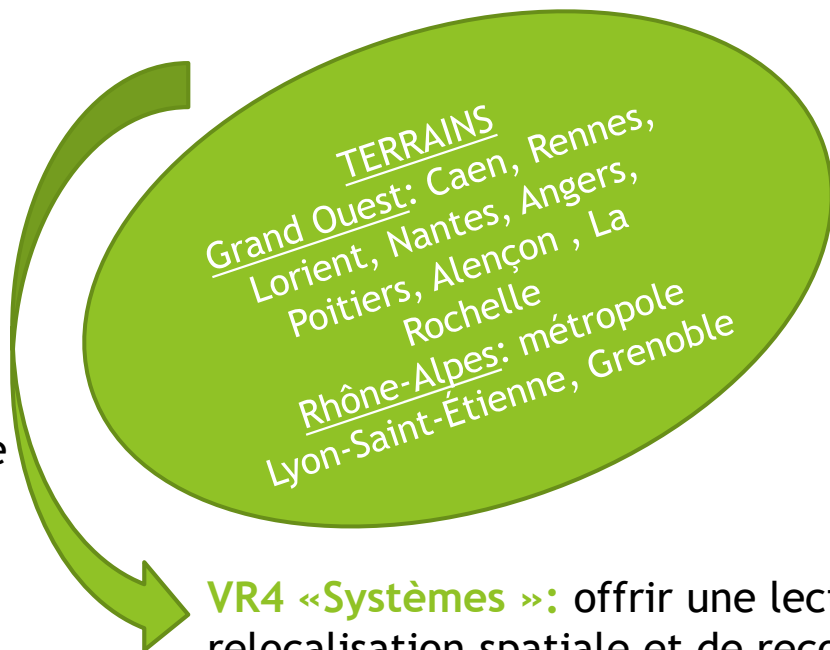
# Le cadre: **Frugal** research

## Formes urbaines et gouvernance alimentaire

<http://projetfrugal.fr>

**VR1 «Flux»:** analyse les flux alimentaires de chaque terrain, de la production locale aux volumes consommés, en passant par les aspects de transformation et de logistique.

**VR3 «Formes»:** interroge les modalités de construction de la ville, d'hybridation agri-urbaine ainsi que d'allocation et de gestion du foncier.



**VR2 «Acteurs et modalités de gouvernance»:** description et analyse des dispositifs d'action publique territoriale.

- Objet: toute forme de régulation/gouvernance locale
- Moyens: études de processus innovants de gouvernance alimentaire locale
- Objectif: identifier les caractéristiques de ces processus et les conditions de leur transférabilité;
- Attention spéciale: enjeux de démocratie alimentaire.

**VR4 «Systèmes »:** offrir une lecture d'ensemble des conditions de relocalisation spatiale et de reconnexion économique et sociale des systèmes alimentaires des métropoles étudiées

# 1. Introduction

FROM FOOD SHORT  
CIRCUITS

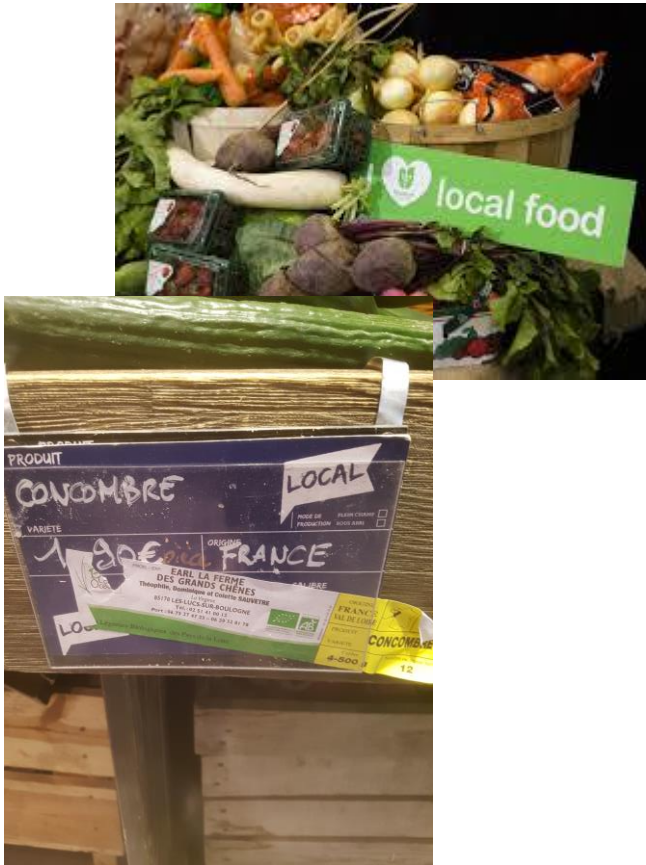
TO LOCAL FOOD SYSTEM

*How Territorial  
Food Policies are  
developed in  
France and what  
are the legal and  
socio-political  
issues related to  
them?*

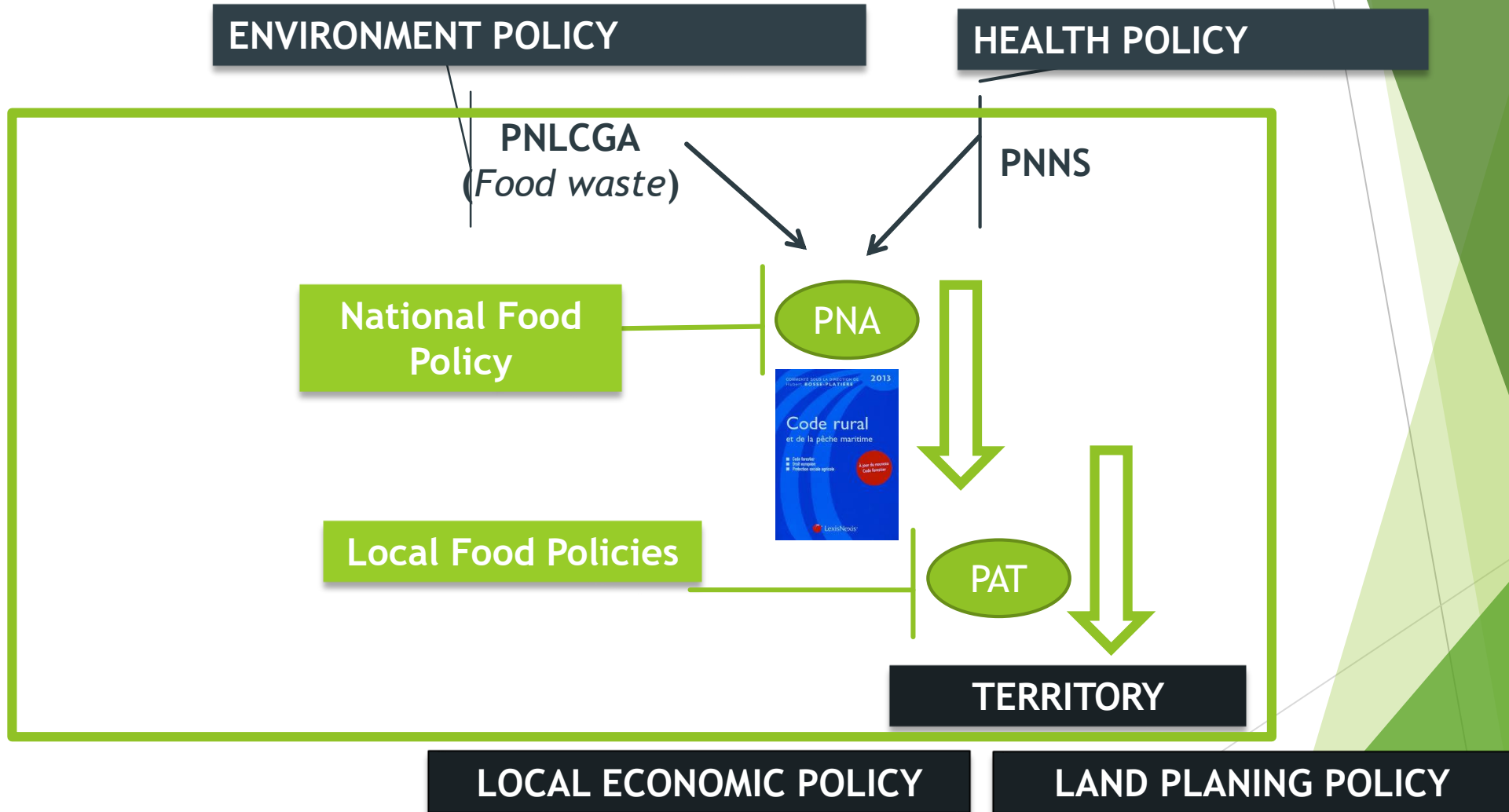
*Focus on Law on  
Territorial Food  
Plan*

# Les projets alimentaires locaux : sans règle, sans droit, sans effet?

## 3. Sans droit? No Law?



# French Food System



Source graph: Luc Bodiguel

# French Territorial Plan

## Aim of the PAT:

Bring producers, processors, distributors, local authorities and consumers closer together  
Meet the objective of structuring the agricultural economy and implementing a Territorial food system;



## Legal Implementation Tools:

Legal recognition of the PAT: code rural



Support for the emergence and Implementation of PAT (public aid from PNA)

Recognition Scheme for the PAT



Collective Brand and Logo

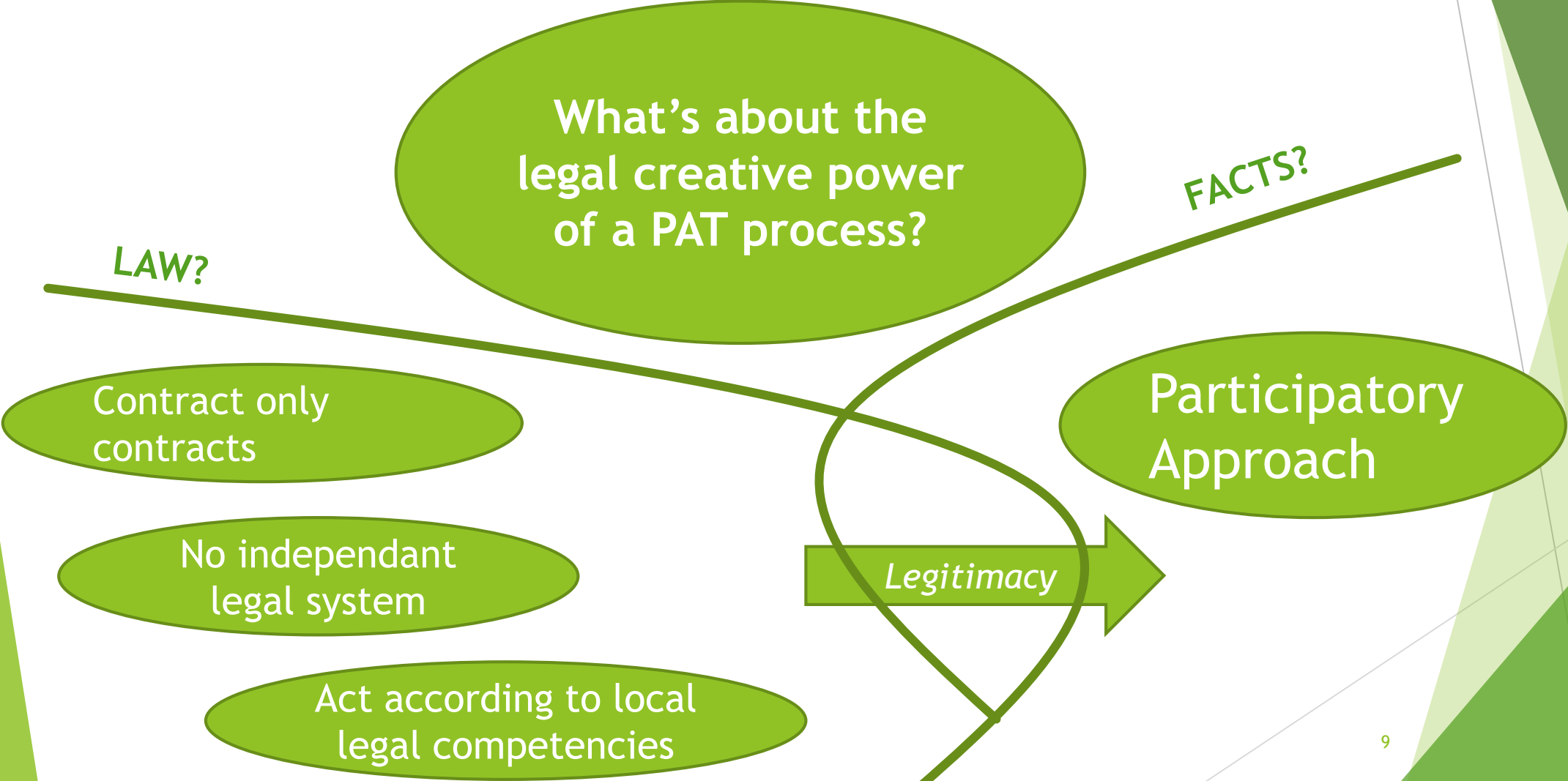
# Les projets alimentaires locaux : sans règle, sans droit, sans effet?

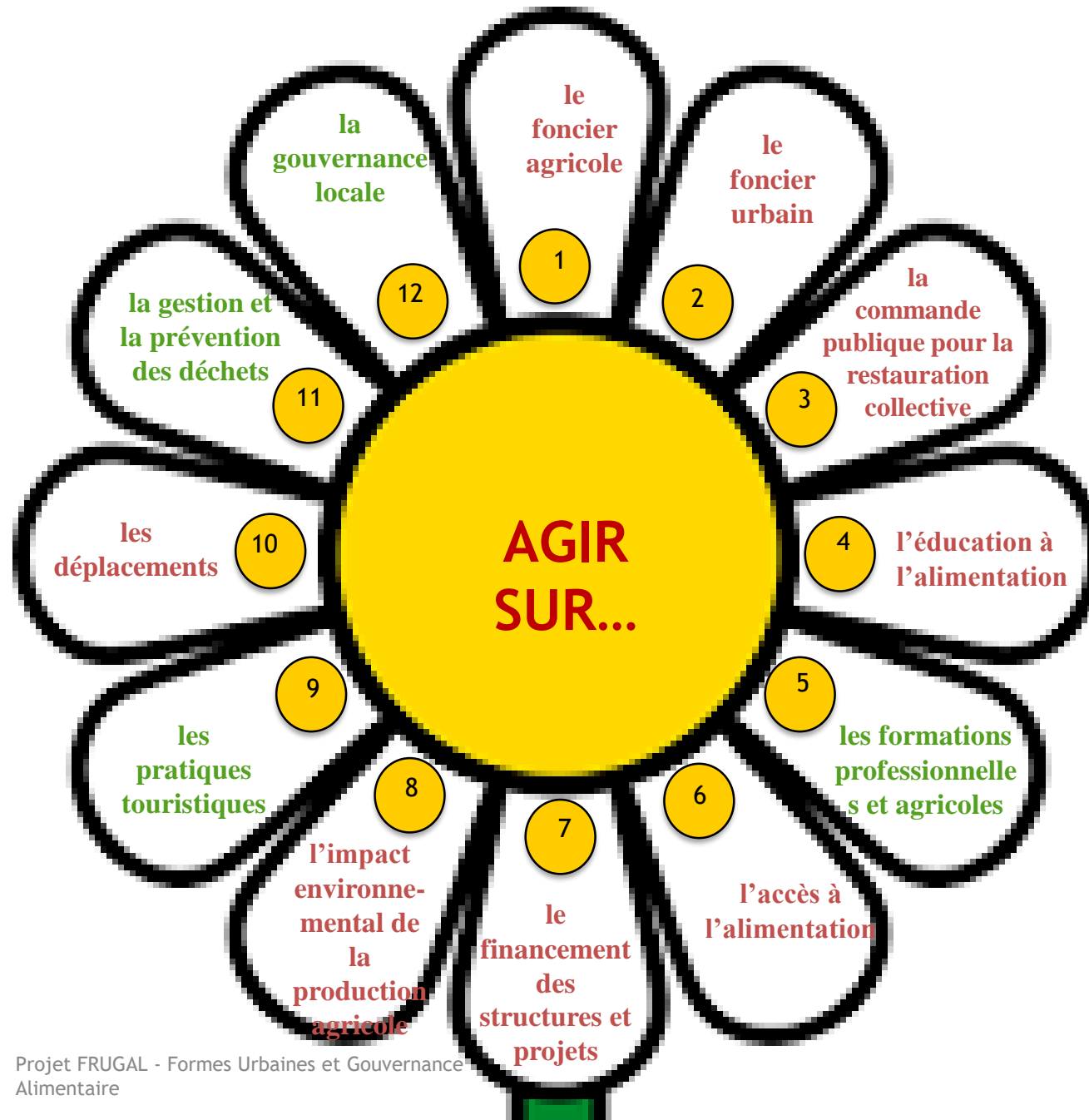
## 4. Sans effet? No impact?





# Legal Impact of the Territorial Food Plans





[<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01842263>]

# Agir sur le foncier agricole (1)

*Protéger, développer ou orienter l'utilisation du foncier agricole par la PLANIFICATION TERRITORIALE*

Urbanisme et aménagement  
Environnement

**Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD)**  
Art. L.102-4 c. urb., L.111-1-1 et L.121-1 c. env.  
Veille à l'équilibre du territoire dont l'agriculture est une composante.

**Projet d'Intérêt Général**  
L.102-1 c. urb.  
Projet d'ouvrage, de travaux, de protection présentant un caractère d'utilité publique qui peut être destiné à la mise en valeur d'un espace nat. ou à l'aménagement agricole et rural.

**Orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques**  
Art. L.371-2 c. env.

**Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADET)**  
Art. 4251-1 CGCT  
Document stratégique qui définit les orientations de développement durable de la région et fixe les objectifs d'aménagement et d'équipement. Peut prévoir la préservation des terres agricoles et de la ressources en eau.

**Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**  
Art. L.371-1 c. env.  
Absorbé dans les SRADET  
Art. 4251-1 CGCT

Remplace notamment

Les documents d'urbanisme inférieurs prennent en compte les objectifs et sont compatibles avec les règles du SRADET.  
Art. L.4251-3 CGCT

**Schéma de cohérence territoriale (SCoT)**  
Art. L.141-1 et s. c. urb.  
Fixe les objectifs des politiques publiques de protection et mise en valeur, les objectifs chiffrés de consommation et délimite les espaces NAF.

**Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)**  
Art.L.112-1-1 c. rural  
Rend des avis sur l'opportunité de certains documents d'urbanisme.

**PLU(i)**  
Art. L.151-11 c. urb.  
Affectation des zones en espace NAF  
Art. L.151-22 c. urb.  
Classement en zone A des secteurs de la commune en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

**Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN)**  
Art. L.113-21 c. urb.  
Détermination d'un périmètre de protection et élaboration d'un programme d'action.

**Classement d'une Zone agricole protégée (ZAP)**  
Art. R.112-1-4 c. rural  
Servitude d'utilité publique établie par le préfet sur proposition d'une commune ou d'un EPCI

**Légende acteurs:**

- Etat
- Services de l'Etat dans le département
- Régions
- Départements
- EPCI
- Communes
- Ensemble des CT.

**Légende nature de l'action:**

- Outils de planification
- Outils opérationnels

# La force du PAT: gouvernance participative

(L111-2-2)



- **Elaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire**



- à l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire
- s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire

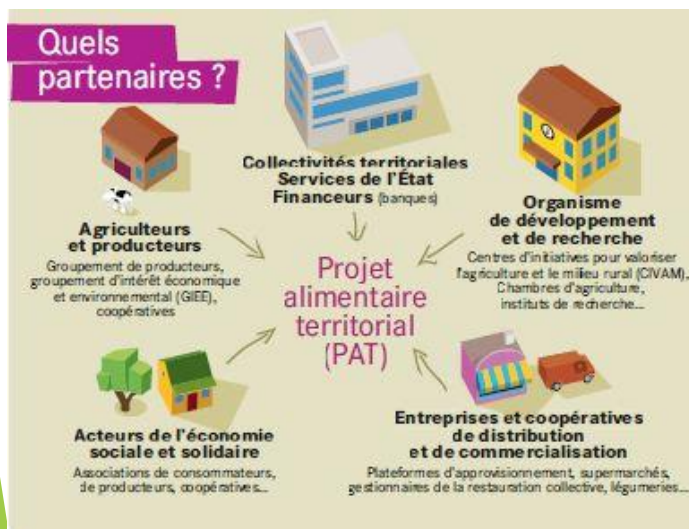
**GOVERNANCE SOUPLE,  
PARTICIPATIVE, MULTIACTEURS**

...  
**CO-APPRENTISSAGE?  
CO-CONSTRUCTION?**

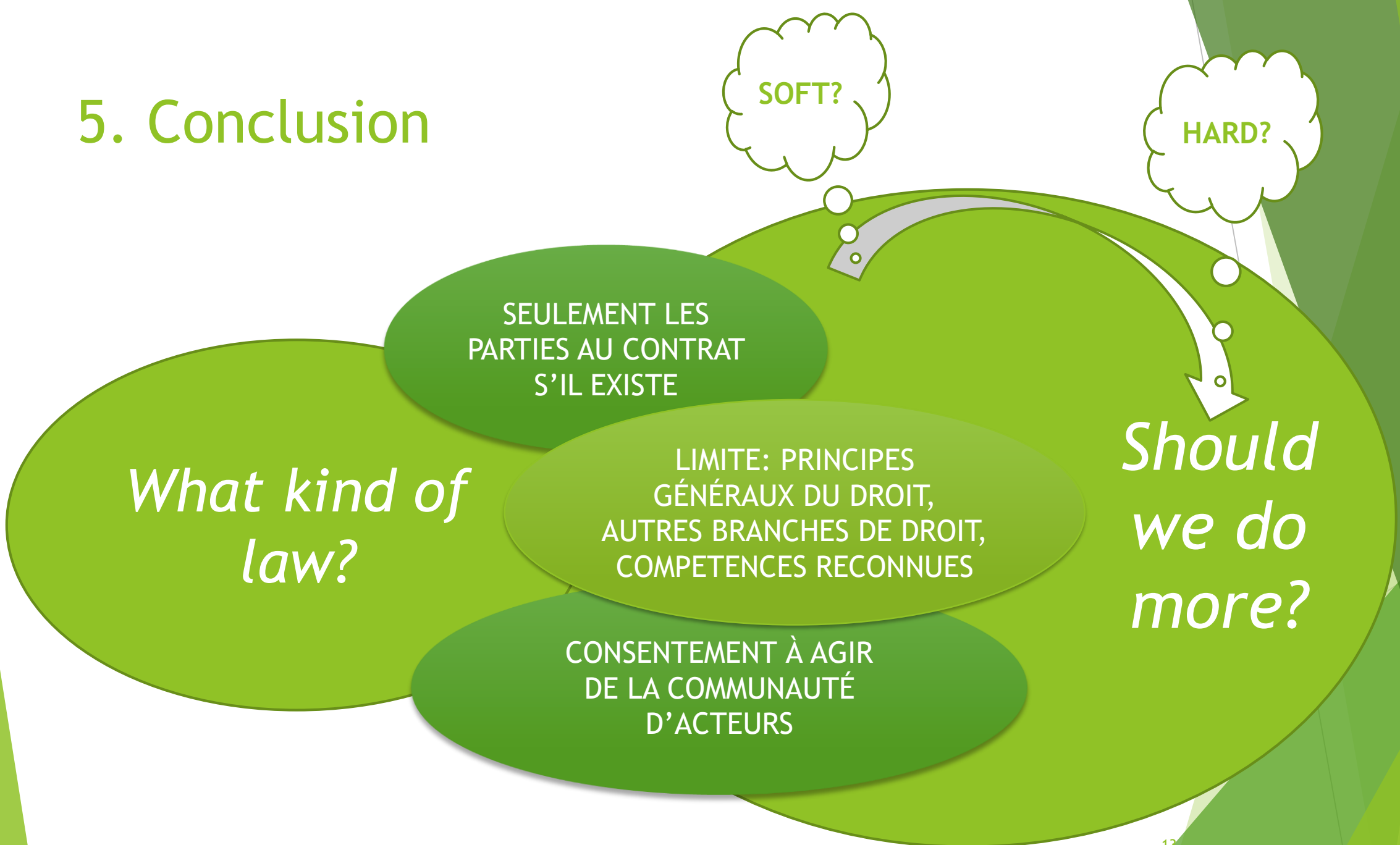
**VOLONTÉ DES PARTIES**

...  
**COMMUNICATION  
INSTRUMENTALISATION**

**Mais aussi sa faiblesse**



## 5. Conclusion



**Frugal** research  
Formes urbaines  
et gouvernance alimentaire

**DDSA**  
Chaire de recherche  
Droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

THANKS FOR YOUR ATTENTION

Luc Bodiguel,  
Directeur de Recherche,  
HDR,

Centre national de la recherche scientifique (CNRS),  
Laboratoire Droit et changement social UMR6297 CNRS  
/ Univ. Nantes, France  
Luc.bodiguel@univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Droit et changement  
social